

**Conseil d'Administration du
14 mai 2019**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis		X		ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert	X			ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe	X			GLORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X		X	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			BLANC Henri	
	PENNA Jean-Luc	X			SACCHI CHRISTIAN	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 15 2 8

TOTAL VOTANTS

18

1

TOTAL VOIX

25

Assistaient également au conseil d'administration sans voix délibératives : BRUNELOT Hervé (DDT), PELLET Luc (DDT).

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 26 mars 2019 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur Le Président demande à Monsieur Philippe POURCHET, Directeur et Ordonnateur de l'établissement de quitter la salle.

Madame Esther POTIN, chargée de gestion budgétaire et comptable à l'EPFL présente le compte administratif, en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal.

Résultat exercice 2018 :

Dépenses	Fonctionnement (exploitation)	Montant	Investissement	Montant
	- acquisition portage foncier :	13 985 668,00	- Emprunt :	1 902 371,09
	- charges du personnel :	1 078 961,86	- "312" Portage (constat.SF) :	50 071 229,39
	- Autres :	2 292 947,42	- Autres :	138 442,56
	- "6031" Portage (annul SI) :	39 345 427,75		
	TOTAL DEPENSES EXPL.	56 703 005,03	TOTAL DEPENSES INVEST.	52 112 043,04

Recettes	Fonctionnement (exploitation)	Montant	Investissement	Montant
	- Rétrocession :	3 970 987,78	- Emprunt :	3 381 876,45
	- TSE :	4 732 398,26	- Acomptes collectivités	2 072 220,53
	- Frais de portage :	72 459,60	- Amortissement :	134 461,99
	- Subventions :	184 707,32	- Autres :	4 033 204,89
	- "6031" Portage (constat.SF) :	50 071 229,39	- "312" Portage (annul SI) :	39 345 427,75
	- Autres :	550 584,66		
	TOTAL RECETTES EXPL.	59 582 367,01	TOTAL RECETTES INVEST.	48 967 191,61

Solde Expl.	2 879 361,98	Solde invest.	-3 144 851,43
--------------------	---------------------	----------------------	----------------------

Solde Cumulé :	-265 489,45
-----------------------	--------------------

Reports exercice 2017 :

Dépenses Expl. :	-3 935 505,08	Dépenses Invest. :	0,00
Recettes Expl. :	14 123 577,83	Recettes Invest. :	-3 935 505,08

Il est ainsi proposé d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2018 en fonction des chiffres ci-dessus.

Résultats cumulés :	Section Expl. :	13 067 434,73	Section Invest. :	-7 080 356,51
	Solde Cumulé avec Reports :			5 987 078,22

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion et le compte administratif 2018 tels que présentés ci-dessus.

3 – DECISION MODIFICATIVE N°01-2019

Madame Esther POTIN, chargée de gestion budgétaire et comptable à l'EPFL présente les modifications budgétaires à apporter suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 :

Section de fonctionnement :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement :

* au compte

6031	2 071 229,39
60121	7 851 353,91

Section d'investissement :

- Augmentation des dépenses d'investissement :

* au compte

001	7 080 356,51
1641	2 071 229,39

- Augmentation des recettes de fonctionnement :

* au compte

002	9 922 583,30
-----	--------------

- Augmentation des recettes d'investissement :

* au compte

1068	3 144 851,43
312	2 071 229,39
1641	3 935 505,08

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions de crédits tels que présentées ci-dessus.

Philippe POURCHET est rappelé en séance.

4 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 19-430 : VAL CENIS – Hôtel l'Outa

Demandeur : VAL CENIS

Portage en cours : 0 €

Axe : Développement touristique

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

Le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition par voie de préemption si nécessaire du tènement suivant :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Val-Cenis	F1431	2 Rue DE SAVOIE	637 m ²	Sols	AUt	720 000 €
TOTAL			637 m²			

Suite à l'adhésion de la CC Haute Maurienne et la délégation du DPU du conseil municipal à l'EPFL73 en date du 10 avril 2019, la visite sur les lieux le 29 avril 2019, la préemption peut être exercée, jusqu'au 29/05/2019.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus par voie de préemption.

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

Opération : 18-407 - ZAC Vétrotex

Demandeur : CHAMBERY

Axe : Développement Economique

Durée de portage demandée :

Remboursement du capital stocké :

Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1^{ères} années – 1,5 % de la 5^e à la 7^e année – 2 % de la 8^e à la 10^e année

Dans le cadre de la ZAC VETROTEX, la commune demande à l'EPFL de maîtriser un tènement susceptible d'accueillir l'activité de station-service ESSO, actuellement située Rue du Grand Verger et devant être relocalisée dans le cadre de l'aménagement de la circulation.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Chambéry	MB204	Pré Michel	13 m ²	Landes	UE	216 800 €
Chambéry	MB205	Pré Michel	3 599 m ²	Landes	UE	
TOTAL			3 612 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

5 – TRAVAUX EN COURS

Opération 16-306 : Albertville- Quartier de la gare

- Demande de travaux de démolition reçue pour la démolition du Terminus, avenue du Général de Gaulle à Albertville
- Etudes en cours pour la préparation des travaux

Opération 18-411 : Saint Alban Leysse-Chemin des pailles

- Demande de travaux de démolition reçue pour la démolition de la maison au chemin des Pailles à Saint Alban Leysse
- Etudes en cours pour la préparation des travaux

Opération 17-362 : Saint François Longchamp-Réhabilitation la vigie

- Demande de travaux reçue pour la démolition la copropriété vétuste « La Vigie »
- Etudes en cours pour la préparation des travaux

Opération 16-295 : Chambéry-Secteur Alsace Lorraine-Garibaldi

Ex-ISONE – Bâtiment AUTO TECHNIQUE SERVICES

Attribution du Marché de travaux de déconstruction à :

- EQUILIBRE ENVIRONNEMENT pour le lot 1 « Désamiantage » pour un montant de 21 970 € HT
- SARL ZACCARDI pour le lot 2 « Curage et démolition » pour un montant de 24 436 € HT
- EIFFAGE GENIE CIVIL - ETS GAUTHEY pour le lot 3 « Dépollution des sols et bétons, gestion des déchets d'hydrocarbures et remise en état » pour un montant de 84 760 € HT

Démarrage effectif des travaux : 20 mai 2019

Opération 18-392 : Saint-Colomban des Villards-Le Mollaret

- Attribution du Marché de travaux de déconstruction à DJTP pour un montant de 23 025 € HT
- Démarrage effectif des travaux : mai 2019

Opération 16-271 : Barby-Centre Bourg

Curage terminé
 Désamiantage terminé
 Exercices « feux réels » par les pompiers en cours
 Démolition en cours (première maison)



6 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 19-436 : CLERY - Granges longues

Demandeur : CLERY

Portage en cours : 0 €

Axe : Développement économique

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 % les 4 1ères années puis 2 %

Dans son PLU, la commune souhaite créer un commerce au profit de 430 habitants. En parallèle, plusieurs agriculteurs/trices se sont regroupés et cherchent un bâtiment pour la transformation de leur production (séchage de plantes aromatiques, fabrication de confitures, distillation d'huiles essentielles), mais aussi pour la vente de leurs produits.

La commune cherche à acquérir les « granges longues », une succession de granges -étables datant du XVIIIe siècle et classée remarquable par le Parc Naturel Régional des Bauges.

Cette construction originale, une fois réhabilitée par la commune, pourrait héberger ces producteurs locaux, ainsi qu'un magasin de vente, en lien avec l'activité agricole, au profit des habitants, mais aussi des touristes en visite à l'église romane.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Cléry	C182	CLERY	194 m ²	Sols	UA	A déterminer
Cléry	C184	CLERY	84 m ²	Sols	UA	
Cléry	C185	CLERY	90 m ²	Sols	UA	
Cléry	C186	CLERY	78 m ²	Sols	UA	
Cléry	C187	CLERY	79 m ²	Sols	UA	
Cléry	C188	CLERY	80 m ²	Sols	UA	

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Cléry	C189	CLERY	145 m ²	Sols	UA	A déterminer
Cléry	C190	CLERY	39 m ²	Sols	UA	
Cléry	C191	CLERY	82 m ²	Sols	UA	
Cléry	C192	CLERY	108 m ²	Sols	UA	
TOTAL			979 m²			

Dossier présenté par : Pierre Yves GRILLET

Opération 19-437 : SEEZ – Aménagement touristique des Coins

Demandeur : SEEZ

Portage en cours : 0 €

Axe : Développement touristique

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

Le secteur des Coins est situé à l'entrée de SEEZ, depuis BOURG ST MAURICE.

Cette zone est ciblée dans le SCOT Tarentaise-Vanoise pour accueillir la liaison câblée entre SEEZ et la station de La ROSIERE (commune de MONTVALEZAN).

En effet, le projet prévoit l'implantation de la gare de départ de l'ascenseur de vallée, mais aussi la requalification de l'entrée de village avec l'aménagement de la circulation, la création de stationnements, et la création d'un bâtiment d'accueil/services, ainsi que des résidences de tourisme/hôtels d'une capacité de 300 lits.

Afin d'engager cette opération, la commune sollicite l'EPFL73 pour les biens ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Séez	AD167	Rue DE LA LIBERATION	418 m ²	Terrains à bâtir	UB	Avis France Domaine
Séez	AD168	Rue DE L'OURA	610 m ²	Terrains à bâtir	UB	Avis France Domaine
Séez	AD169	2 Rue DE L'OURA	468 m ²	Sols	UB	Avis France Domaine
TOTAL			1 496 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 19-438 : BONNEVAL SUR ARC – Les Glières

Demandeur : BONNEVAL SUR ARC

Portage en cours : 0 €

Axe : Développement touristique

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : 2% les trois premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1,5%

La commune de Bonneval projette la création d'hébergements touristiques, de commerces, d'activités de service et de logements permanents sur le secteur des Glières.

L'aménagement de cet espace visera une forme urbaine compacte, faisant le lien avec les codes architecturaux du vieux village. Le rez-de-chaussée des bâtiments sera réservé aux commerces, et les étages seront dévolus aux habitations permanentes et aux hébergements touristiques. Les bâtiments existants seront requalifiés à destination d'hébergements hôteliers et touristiques.

Ce projet permettra de développer une nouvelle centralité, assurant l'interface entre les deux villages, et en lien avec les activités de loisirs.

Le périmètre d'acquisition comprend 29 parcelles privées, relevant de 14 comptes de propriété

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Bonneval-sur-Arc	E381, E382, E385, E1750, E2202, E2375	LA COMBETTE	994 m ²	Sols, Landes	C	Avis France Domaine
	D1111, D1269, D1270, D1275, D1329, D1332, D1343, D1344, D1345, D1346, E1753, E1754, E2038, E2125, E2195, E2197, E2198, E2201, E2499, E2500, E2501, E2502, E2503	LES GLIERES, LA COMBETTE PRES DUVAN	3 908 m ²	Prés, Landes	N (en cours de modification)	
TOTAL			4 902 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 19-439 : VOGLANS - Centre bourg - OAP Couture

Demandeur : VOGLANS

Portage en cours : 0 €

Axe : Logement

Durée de portage demandée : 4 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis solde

Taux de portage annuel HT : 1 %

La volonté des dernières municipalités a été de créer un réel centre bourg, avec ses commerces (boulangerie, boucherie, pizzeria, restaurant, cabinet médical), ses services (micro-crèche, bibliothèque municipale) et la réalisation de plusieurs logements en densification.

Dans la continuité de la restructuration du centre du village et au vu des projet qui se profilent aux alentours (un projet de 39 logements et 3 commerces, ainsi qu'un projet de 6 logements), la commune sollicite l'EPFL73 pour acquérir deux propriétés bâties, au cœur de l'OAP « Couture ».

La petite maison d'habitation, par sa démolition, deviendrait l'accès à la parcelle A080, laquelle devrait recevoir la construction d'un petit collectif.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Voglans	A080	VOGLANS	1 092 m ²	Sols	UA	Avis France Domaine
Voglans	A083	VOGLANS	55 m ²	Sols	UA	
TOTAL			1 147 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 19 441 : MODANE - PEM (Pôle d'Echange Multimodal)

Demandeur : communauté de communes Haute Maurienne Vanoise

Portage en cours : 0 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La communauté de communes HMV ambitionne de créer un centre des mobilités en direction de la haute Maurienne : des réflexions ont débutées en 2013 portées par la commune de Modane et depuis 2017 par la communauté de communes. En parallèle, la SNCF a identifié plusieurs bâtiments qui pourraient faire l'objet de cession.

Dans ce contexte, les élus souhaitent étudier l'achat du foncier SNCF disponible et souhaitent que l'EPFL conduise les négociations et accompagne leur projet.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
MODANE	B1083 (p)	Modane gare	81 768 m ²	Divers bâtiments	UE	Avis France domaine
TOTAL			81 768 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 19 442 : LA RAVOIRE - Aire de Grand Passage

Demandeur : GRAND CHAMBERY

Portage en cours : 1 800 000 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2%

L'agglomération s'est dotée d'une aire de grands passages qu'elle maîtrise au moyen de conventions précaires d'une durée de 5 ans se terminant fin 2019. Il apparaît, que malgré des recherches actives, aucun autre site ne correspond aux critères d'accès, de superficie requise et d'aménagements nécessaires. Aussi Grand Chambéry sollicite l'EPFL pour acquérir et assurer le portage foncier de l'ensemble des terrains concernés par cette aire, aux fins de la pérenniser définitivement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix	
La Ravoire	U47	AU BOIS PLAN	1 660 m ²	Terre	N	3-5 €/m ²	
La Ravoire	U49	AU BOIS PLAN	1 030 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U51	AU BOIS PLAN	5 440 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U112 p	AU SOMMET DE BOIGE	84 m ² environ	Terre	N		
La Ravoire	U113 p	AU SOMMET DE BOIGE	2 m ² environ	Terre	N		
La Ravoire	U222	AU BOIS PLAN	1 377 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U224	AU BOIS PLAN	941 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U226	AU BOIS PLAN	1 960 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U228	AU BOIS PLAN	1 223 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U230	AU BOIS PLAN	1 192 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U232	AU BOIS PLAN	1 296 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U235	AU BOIS PLAN	594 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U338	AU BOIS PLAN	707 m ²	Terre	U		
La Ravoire	U344	AU BOIS PLAN	760 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U348	AU BOIS PLAN	1 079 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U351	AU BOIS PLAN	20 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U354	AU BOIS PLAN	3 658 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U358	AU BOIS PLAN	722 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U385	AU BOIS PLAN	218 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U386	AU BOIS PLAN	1 769 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U387	AU BOIS PLAN	160 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U388	AU BOIS PLAN	1 435 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U389	AU BOIS PLAN	18 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U390	AU BOIS PLAN	778 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U469	AU BOIS PLAN	120 m ²	Sols	N		
La Ravoire	U470	AU BOIS PLAN	121 m ²	Sols	N		
TOTAL			28 364 m² environ				

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 19 443 : LES CHAPELLES - Maison chez ZIM

Demandeur : LES CHAPELLES

Portage en cours : 0 €

Axe : équipements publics

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2%

La commune des CHAPELLES souhaite renforcer la centralité du chef-lieu en créant une placette centrale reliée par des venelles. Il existe à proximité de ce projet un bien situé au milieu du chef-lieu.

La commune souhaite l'acquérir afin d'élargir la voirie et créer un espace de stationnement et un stockage de neige pour l'hiver.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
LES CHAPELLES	B243	Chef-lieu	107 m ²	Bâti	U	Avis France Domaine pour ATMP
TOTAL			107 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 19-444 : CHIGNIN - Dépôt pétrolier

Demandeur : communauté de communes CŒUR de SAVOIE

Portage en cours : 750 000 €

Axe : Développement économique

Durée de portage demandée : 4 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis solde

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

La communauté de communes Cœur de Savoie s'intéresse à l'opportunité de constituer des réserves foncières à vocation économique sur des terrains situés à la sortie n° 21 de l'A43 : une propriété appartenant au groupe TOTAL et une autre appartenant au dépôt pétrolier de Chambéry (composé de TOTAL, BP et Bolloré). Cette opération est primordiale pour répondre au dynamisme économique local et régional compte tenu de la réduction des fonciers du fait des risques naturels, d'inondation et de la protection des zones humides.

La procédure de vente de ces terrains va être engagée dans les deux mois et un appel d'offre sera fait par l'agence CBRE Paris.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHIGNIN	A2690	Au Villabout	40 303 m ²	Terrains	AUe	Avis France Domaine
	A1915		1 243 m ²			
	A2466	Pré de poix	58 643 m ²			
TOTAL			100 189 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE
Opération 19 440 : ENTRELACS - Gendarmerie
Demandeur : ENTRELACS
Axe : Equipements publics
NEGOCIATION SEULE

La commune d'ENTRELACS est propriétaire d'un tènement en plein centre-ville d'ALBENS en bordure de RD. Cette emprise est susceptible d'accueillir l'implantation d'une nouvelle gendarmerie. Pour améliorer les conditions de desserte et d'accès, il faudrait que la commune puisse acquérir deux autres parties de parcelles appartenant à des propriétaires privés voisins.

ENTRELACS sollicite l'intervention des services de l'EPFL73 pour négocier à l'amiable ces deux emprises. La commune assumera directement l'achat de ces parcelles.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage
Entrelacs	C1673 p	250 Rue DU REVAR	50 m ² environ	Sols	Ua1
Entrelacs	C1674p	246 Rue DU REVAR	102 m ²	Sols	Ua1
TOTAL			152 m² environ		

Le conseil d'administration prend acte de cette demande. Il est toutefois précisé que conformément à la délibération n°08-2019 du 5/02/2019, cette prestation sera facturée au demandeur.

7 – RETROCESSIONS A TIERS

Dossier présenté par : Josette REMY
Opération 17 354 : CHAMBERY - Fontanettes II
Demandeur : GRAND CHAMBERY
Axe : Développement économique
Date de fin de portage prévue : 21/12/2021
Acquéreur désigné : Commune de CHAMBERY

La ville de Chambéry souhaite acquérir ce lot de 6 552 m² aux fins de développer deux bâtiments qui seront construits par l'académie de Handball et qui seront constitués :

- D'un gymnase de 2 100 m²
- D'un bâtiment de service en R+2 qui accueillera les bureaux et les logements pour le club de handball et quatre espaces de bureaux destinés à la location.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHAMBERY	AH 160-155(p) et 157(p)	Les Fontanettes sud	6 552 m ²	Terrain à bâtir	UE	406 224 € HT
TOTAL			6 552 m² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession à la ville de CHAMBERY des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

8 – AFFECTATION DES SOMMES SRU

Rappel du contexte : Les sommes perçues au titre des pénalités de la loi SRU pour les communes en carence ou en rattrapage en logements sociaux locatifs sont attribuées à l'EPFL quand l'EPCI n'a pas la compétence « aide à la pierre »

Au titre des années 2016-2018, les sommes suivantes ont été perçues :

Commune	2016 perçue en 2017	2017 perçue en 2018	2018 à percevoir en 2019
LE BOURGET DU LAC	18 532,43 €	76 618,36 €	66 334,23 €
GRESY SUR AIX	8 283,68 €	31 665,90 €	

Total 26 816,11 € 108 284,26 66 334,23

Il est proposé au conseil d'administration de délibérer quant à la destination finale de ces sommes :

Modalités d'utilisation : Les sommes seront utilisées en minoration foncière pour le rachat d'un bien porté par l'EPFL soit par la commune soit un tiers désigné par elle dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements dont la proportion de logements locatifs sociaux est d'au moins 35 %.

Conditions d'attribution :

- Durant les 3 années qui suivent le versement des fonds, les communes attributaires seront les communes contributives et sur leurs propres contributions (Exemple : Les pénalités 2016 perçues au cours de l'année 2017, seront utilisables jusqu'à fin 2019)
- A l'issue de ce délai, les sommes non utilisées par les communes contributives seront affectées en minoration foncière lors de la revente de biens en portage par l'EPFL pour un programme de logements dont la proportion de logements locatifs sociaux est d'au moins 35 % ; en priorité aux communes en carence, puis les communes en rattrapage sur le périmètre de l'EPFL

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'affectation des sommes comme ci-dessus énoncé.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 17 mai 2019

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Mardi 2 Juillet 2019	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 17 Septembre 2019	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 5 Novembre 2019	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Vendredi 6 Décembre 2019	8h30	Assemblée Générale annuelle (EPFL de la Savoie, Le manège Chambéry)
Mardi 17 Décembre 2019	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)